



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris le 29 novembre 2017

COMPTE RENDU de la CAP des PROFESSEURS TECHNIQUES du 29 NOVEMBRE 2017

Ont siégé :

Annie LEGOUHY Tél : 01 56 72 11 20 - Marion CAVALLO Tél : 04 42 23 33 09

Anne-Marie BOTHOREL Tél : 02 99 30 90 40

DÉCLARATION LIMINAIRE commune SNPES-PJJ/FSU – CGT/PJJ

Nous avons souhaité, par une lettre du 15 novembre signée des délégués des trois organisations syndicales siégeant aujourd'hui, la présence de sa présidente, Mme la directrice de la PJJ, pour la tenue de cette CAP. En effet, la situation préoccupante du corps des professeurs techniques de la PJJ et le flou qui perdure sur son devenir, entretenu depuis trop longtemps nous conduisent ici à exiger des réponses claires et immédiates sur les choix de notre administration concernant ces personnels, et, du même coup, concernant le secteur de l'insertion. Nous sommes d'autant plus inquiets que, suite à la lecture attentive de votre projet de note portant sur le cahier des charges des UEAJ transmis aux DIR, nous observons, entre autre, une sémantique particulière. Sur les 12 pages de ce texte, vous n'évoquez que des "*professionnels*" voire des "*professionnels éducatifs*" pour citer ceux qui sont aujourd'hui les éducateurs et les professeurs techniques, et des "*professionnels de santé*" pour citer les psychologues.

Ce glissement sémantique n'est pas anodin et nous laisse deviner votre approche de l'insertion. Rien d'étonnant, concernant les personnels, que le langage soit flou puisque nous savons aujourd'hui que le corps des professeurs techniques va disparaître du paysage de notre administration. Il serait maintenant temps, Madame la présidente de la CAP, de nous indiquer vos projets quant au devenir de ces personnels.

Nous rappelons que nous désapprouvons totalement, depuis de nombreuses années, l'extinction du corps des PT. Nous maintenons que le secteur de l'insertion doit avoir des projets ambitieux pour les jeunes que nous avons en charge. Projets ambitieux, non seulement sur le fait de garantir leur avenir professionnel, mais également sur leurs perspectives d'insertion sociale. Nous sommes préoccupés par nos deux missions principales : l'éducation et la formation (ou préformation). Ce qui justifie pleinement la pluridisciplinarité concrétisée par la présence d'éducateurs, de professeurs techniques, et de psychologues dans les UEAJ et les STEI. Dans votre note, les personnels se verraient attribuer une mission d'accompagnement. Vous préconisez de favoriser les partenariats avec des associations, des entreprises d'insertion qui assureraient, en lieu et place de nos unités et de nos personnels, la formation des jeunes et la préparation vers le droit commun ou l'insertion professionnelle. Vous occulterez les missions éducatives qui sont les nôtres. Vous réduisez le

rôle des "*professionnels*" de l'insertion à la fonction de transport vers les lieux de formation. La mission de ces professionnels se limiterait à une sorte de coordination ou d'intermédiaire entre les jeunes et les dispositifs associatifs ou partenariaux. Si nous n'excluons pas le fait de travailler avec des partenaires qui nous sont souvent précieux, c'est bien pour ajouter à nos missions et non remplacer nos fonctions auprès des jeunes, lesquels, pour la plupart ne sont pas prêts à intégrer ces dispositifs et ont besoin du sas que représentent les STEI et UEAJ pour se remobiliser autour d'ateliers pédagogiques. Ces derniers sont bien souvent la condition de préparation nécessaire pour que les jeunes puissent réussir dans les dispositifs partenariaux ou de droit commun, voire même dans le monde professionnel auprès d'un employeur.

Nous désapprouvons totalement votre vision de l'insertion des jeunes de la PJJ. Nous observons que vous n'êtes préoccupés que par les moyens de faire des économies, encore une fois sur le dos d'un secteur que vous prétendez défendre.

A notre sens, nous estimons que les services de l'insertion doivent bénéficier de moyens financiers et en personnels ambitieux à la hauteur de l'enjeu de la prise en charge des jeunes les plus en difficultés et de leur devenir.

Nous regrettons qu'une fois de plus les moyens soient orientés vers des projets d'enfermement des jeunes avec la création de nouveaux centres éducatifs fermés. Nous savons pourtant, qu'en terme d'éducation ces lieux d'enfermement sont loin d'avoir fait leurs preuves et qu'ils sont particulièrement coûteux.

Cette CAP des professeurs techniques de la PJJ réunie aujourd'hui est consacrée à l'examen de l'avancement des agents. La discussion doit porter sur le changement de grade (hors classe) et sur les listes des personnels concernés par la réduction d'ancienneté "au choix" et "au grand choix".

Concernant le changement de grade, nous n'avons pas la décision de la DGAFP sur le pourcentage des professeurs techniques pouvant accéder au grade hors classe. Sans cette information, nous ne pouvons avoir la discussion ni arrêter la liste des promus hors classe et, par voie de conséquence, nous ne pouvons établir les listes des personnels bénéficiant des réductions d'ancienneté "au choix" et "au grand choix". Cette CAP ne pourra donc se tenir en une seule fois et la totalité des débats doit être reportée au début de l'année 2018, comme c'était déjà le cas l'an dernier pour cette même CAP.

Nous rappelons qu'avec la politique d'extinction du corps des professeurs techniques, le préjudice est grand pour ces personnels en terme de déroulement de carrière. En effet, le pourcentage de promus au changement de grade calculé sur un effectif de titulaires de moins 150 personnes a conduit ces dernières années à ne permettre qu'à un nombre de 4 à 6 personnes d'accéder au grade "hors classe" là où on avait une promotion d'environ 11 à 15 personnes avant 2014. Pour autant les agents ne sont pas moins légitimes à bénéficier de ce droit à avancement. Ce pourcentage pénalise tous les professeurs techniques, qui, en entrant dans cette profession, pouvaient envisager leur carrière de façon égalitaire avec tous les autres corps. Pour parler de pourcentage, nous constatons que la proportion de professeurs techniques qui partiront à la retraite en atteignant le grade et l'échelon maximal de leur grille, s'amenuise de façon inquiétante d'années en années. Le préjudice est aussi grand pour les professeurs contractuels éligibles au concours Sauvadet. Qu'en est-il de l'engagement de Mr Deal concernant l'organisation d'un concours fin 2017-début 2018 ?

Cette instance de ce jour se tiendra seulement pour examiner une partie de la mobilité. Alors que nous souhaitons une seule CAP de mobilité par an, nous devons siéger sur un mouvement limité aux professeurs ayant la fonction de RUE. De cette manière, notre administration nous indique qu'à ses yeux les besoins des services ne sont importants que pour les cadres (RUE et DS). Si cette CAP permet d'examiner une mobilité, alors nous souhaitons que soit examinés aussi les postes de PT non fonctionnalisés RUE, ce qui permettrait une mobilité elle aussi devenue presque impossible dans ce corps de la PJJ.

NOUS EXIGEONS QUE LES PROFESSEURS TECHNIQUES DE LA PJJ SOIENT TRAITÉS, LORS DES CAP, DANS LE RESPECT DE LEURS DROITS A AVANCEMENT ET MOBILITÉ ET QUE LE SECTEUR DE L'INSERTION SOIT ABORDÉ DANS LE MAINTIEN DES STEI ET UEAJ ORGANISÉS EN PLURIDISCIPLINARITÉ GARANTS DE LA FORMATION DES JEUNES ET DE LEUR VÉRITABLE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

AVANCEMENT

Les avancements n'ont pu être examinés ce jour, car les taux de promus/promouvables au grade Hors Classe n'ont pas été transmis par la DGAFP

COMMENTAIRES communs SNPES-PJJ/FSU – CGT/PJJ

Aujourd'hui s'est tenue la CAP d'avancement des PT. Ce fût pour nous l'occasion de demander à rencontrer Madeleine MATHIEU, directrice de la PJJ, qui a répondu favorablement. Celle-ci a su nous apporter son écoute bienveillante dont nous avons perdu l'habitude. Cependant, encore une fois, les incertitudes persistent. La DPJJ suspend toute décision aux arbitrages sur la future note relative au cahier des charges des UEAJ et la repousse au printemps prochain sans nous donner aucune indication sur ses intentions et la ligne politique choisie ni celles du ministère. Elle nous indique attendre beaucoup des retours des terrains sur le projet de ce cahier des charges. Nous avons contesté la démarche où des groupes de travail se tiennent en lieu et place de la consultation des personnels et des OS élues représentantes. Encore une fois, après le questionnaire sur les UEAJ, cette note n'est jamais arrivée réellement sur les terrains. Madame la directrice, à notre demande, s'est engagée à donner des instructions aux DIR afin de transmettre ce cahier des charges aux personnels de terrain pour discussion et retours. Nous insistons sur le fait que les OS devraient être systématiquement destinataires de telles notes pour débat avant décision de la DPJJ. Il nous semble qu'elle ait entendu notre attachement à la pluridisciplinarité dans les unités. Il nous a semblé qu'elle était sensible à tous les arguments pédagogiques et les besoins des jeunes, en termes d'enseignement, que nous lui avons présentés mais n'a pris aucun engagement, reportant au printemps et à la fin du travail sur ce cahier des charges sa décision sur le devenir du corps des Professeurs Techniques.

Elle nous a annoncé la réforme à venir de l'ordonnance de 45, annonce faite par Madame la Garde des Sceaux en séminaires des DT. Deux modifications imminentes : la mise en œuvre du placement séquentiel y compris en CEF et la « *stabilisation des mesures d'activité de jour* » qui reposerait sur les UEAJ et les missions insertion en soutien « *au milieu ouvert renforcé* » et au placement (?...) sans en donner plus de détails.

Nous avons réaffirmé la nécessité absolue de respecter les PT dans leur statut, leurs fonctions et leurs missions en ces temps incertains où des informations complètement erronées circulent dans la chaîne hiérarchique.

« *L'extinction d'un corps ne signifie pas la disparition des professionnels* ». Les avancements se poursuivent, malgré les difficultés qu'on connaît. Madame la directrice nous a informés que suite à la mise en place du PPCR, une nouvelle grille sera proposée comme c'est le cas pour tous les corps ; une multilatérale sera organisée et une présentation sera faite pour sa validation en CTM.

Quant à l'intégration du corps des PT dans le corps des PLP2 de l'EN qui avait été envisagée par notre administration, après que nous ayons rappelé notre opposition à ce projet, Mme Mathieu a porté à notre connaissance la réponse qui a été faite à la PJJ par l'EN : en substance, l'augmentation du niveau de recrutement des PLP2 (Master), et de fait la grilles des PLP2 étant maintenant plus élevée, les PT PJJ ne peuvent pas intégrer ce corps. Nous sommes réservés sur la validité de ce motif.

Il n'en reste pas moins que nous revendiquons le maintien d'un corps de professeurs techniques à la PJJ et les recrutements y afférant ainsi que les perspectives de carrières et traitement égalitaire avec les autres corps sur les droits à avancement.

En l'absence de recrutement de PT à la PJJ et d'une véritable politique les concernant, les PT voient tous leurs collègues enseignants et tous les corps de fonction publique avoir des carrières revalorisées, quand les nôtres stagnent.

La CAP a ensuite étudié :

- deux demandes de disponibilité : reçues favorablement
- un recours CREP pour un agent : reçu favorablement.

Ce fut l'occasion de réaffirmer notre désapprobation de ce mode d'évaluation, dévoyé et devenu trop souvent un outil de règlement de compte. L'AC nous a promis qu'elle ferait de la « *pédagogie* » auprès des DIR et des agents évaluateurs pour ré expliquer les enjeux de ce CREP, ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre (les *chemins de croix* doivent être cohérents avec les appréciations littérales. Le CREP doit faire apparaître clairement le débat contradictoire).

- une demande de mobilité RUE : défavorable (CSE ayant un meilleur barème)